

**Label Capitale French Tech :  
l'écosystème numérique de la Métropole Européenne de Lille  
reconnu pour son excellence**

**Les acteurs numériques de la Métropole Européenne de Lille et de la Région Hauts-de-France, fédérés au sein de l'association French Tech Lille, viennent de recevoir le label « Capitale French Tech ». Cédric O, Secrétaire d'État chargé du Numérique, en a fait l'annonce ce mercredi 3 avril.**

Cette labellisation salue une nouvelle fois l'excellence de l'écosystème numérique porté par la Métropole Européenne de Lille et la Région Hauts-de-France.

Après une première labellisation « Métropole French Tech » en 2014 qui avait permis aux start-up du territoire de bénéficier d'une forte visibilité en France et à l'international, le label « Capitale French Tech » va permettre de les accompagner vers une nouvelle étape : celle de la maturité entrepreneuriale, de l'hyper croissance et de la pérennité. Elles bénéficieront pour cela des outils French Tech existants et de nouveaux outils pour renforcer leur accélération.

Les enjeux sont majeurs : l'écosystème numérique régional représente un potentiel de création d'emplois exceptionnel et contribue pleinement au rayonnement de notre territoire à l'international.

*« La MEL s'engage depuis de nombreuses années pour le développement de la filière numérique, en apportant notamment son soutien à [EuraTechnologies](#), la [Plaine Images](#), ou encore [Eurasanté](#). Ces sites d'excellence et les pépites qu'ils hébergent sont des atouts essentiels pour la création d'emplois, le dynamisme et l'attractivité de notre territoire. La labellisation « Capitale French Tech » va nous permettre de décupler cette dynamique et d'en faire bénéficier l'ensemble des entrepreneurs du territoire. »* a réagi Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

**À propos de la MEL**

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Retrouvez la MEL sur :



**Contacts presse**

Métropole Européenne de Lille

Clarisse Neveu

[cneveu@lillemetropole.fr](mailto:cneveu@lillemetropole.fr)

03 20 21 65 88